

N°	4	3	7
----	---	---	---

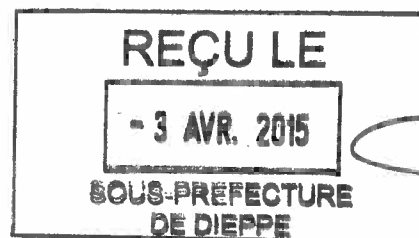
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil quinze  Le mercredi 11 mars, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LE VERN. <i>Cette réunion fait suite à l'absence de quorum constatée lors de la réunion du 6 mars 2015.</i>  Étaient présents ce jour : Mme LE VERN, M. DESTRUEL.  Absents excusés : Mme DE WAZIERS, Mme HUREL (pouvoir à Mme LE VERN), Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIENAIMÉ, M. DAVERGNE, M. DECORDE M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE., M. MAQUET, M. PATIN, M. REGNIER (pouvoir à M. DESTRUEL).
- Convention avec le Festival de l'Oiseau et de la Nature en Picardie – année 2015	
DATE DE LA CONVOCATION :	<b><u>- Convention avec le Festival de l'Oiseau et de la Nature en Picardie – année 2015</u></b>
6 mars 2015	Chaque année, les services de l'Institution interdépartementale de la Bresle dispensent des animations à caractère culturel et/ou touristique, sur son bassin versant, à l'occasion des sorties « nature » organisées pour le compte du Festival de l'Oiseau, durant son festival annuel.
NOMBRE DE DELEGUES :	<i>Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à signer la convention, annexée à la présente délibération, avec le Festival de l'Oiseau, pour l'année 2015.</i>
En exercice	15
Présents	2
Votants	4

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat : 02/04/2015  
Acte exécutoire le : 02/04/2015  
la Présidente de l'Institution  
Marie LE VERN

**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Marie LE VERN**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
i.P.B Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.epib-bresle.com



INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EPIB Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.epib-bresle.com



# CONVENTION 2015



## ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Association du Festival de l'Oiseau et de la Nature – Picardie – Baie de Somme – Abbeville, Association Loi 1901 dont le siège est à Abbeville, 20 rue du Chevalier de la Barre,  
Représentée par **Monsieur Henri SANNIER, Président**

- d'une part -

Et Institution Interdépartementale 60/76/80 pour la Gestion et la Valorisation de la Bresle  
3 rue Sœur Badiou  
76390 AUMALE

Représentée par Madame Marie LE VERN Présidente

- d'autre part -

## IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Organisatrice du 25<sup>ème</sup> Festival de l'Oiseau du 25 avril au 3 mai 2015, l'Association du Festival de l'Oiseau et de la Nature – Picardie – Baie de Somme – Abbeville permet à d'autres associations de commercialiser sous son « label », pendant cette période, des prestations à caractère culturel et/ou touristique (sorties nature) :

- **A la pêche aux invertébrés ! – SORTIE ENFANTS**

Du 27 au 30 avril de 14h30 à 17h30

Tarif : 5 €

Rendez-vous : Mairie de Bouvaincourt

**Seules les sorties mentionnées ci-dessus seront intégrées au programme 2015** Le nombre de places mises en vente est celui mentionné dans les fiches de renseignements que vous nous avez transmises, et ne **pourra plus être modifié après la mise en ligne** (sauf exception majeure et en accord avec nos services).

Il est convenu entre les parties que l'Association du Festival fournira au public pouvant être concerné toutes informations sur les conditions matérielles et financières des prestations offertes par le prestataire.

L'Association du Festival assurera la commercialisation et notamment les réservations, ventes et encaissements de billets **dont elle remettra 20 % du produit au prestataire** (déduction faite des frais divers ...). **Toute réservation d'une sortie réalisée pendant le Festival doit se faire par nos services** (par téléphone, ou par internet). Vous pouvez également vous-même prendre la réservation via notre site internet en direct avec le client.

Les recettes permettront de couvrir les frais divers engagés par le Festival autour de la dite prestation (frais de billetterie (commission et frais bancaires pour les ventes par Internet, friandises, etc...)).

Il appartient à Madame Marie LE VERN de s'informer et de communiquer la liste des participants au guide concerné en se connectant sur le site du Festival à la rubrique <http://www.festival-oiseau-nature.com/admin/login.php> grâce à son identifiant **festival26** et à son mot de passe **fest26**. Madame Marie LE VERN est libre de communiquer ou non son identifiant et / ou son mot de passe à ses salariés pour leur permettre l'accès à cette rubrique. Ces informations peuvent être modifiées à la convenance de Madame Marie LE VERN en en faisant la demande au Festival.

L'Association du Festival met aussi à disposition des coupe-vents ou des gilets, ainsi que des flèches de signalisation siglés « Festival de l'Oiseau ». Ce matériel devra être restitué au plus tard le 24 mai. Dans le cas contraire, leur coût sera déduit de la commission versée au prestataire.

**Toute facture ou justificatif devra être envoyé à l'Association du Festival avant le 24 mai. En l'absence de ces documents, et passé ce délai, aucun paiement ne pourra être effectué.**

Ce service est exclusif de toute participation de l'Association du Festival quant à l'organisation proprement dite des prestations fournies au public.

Il est expressément convenu que le « label » Festival de l'Oiseau et les services rendus par l'Association du Festival de l'Oiseau et de la Nature – Picardie – Baie de Somme – Abbeville ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci vis à vis tant de l'Institution Interdépartementale 60/76/80 pour la Gestion et la Valorisation de la Bresle que de ses clients et plus généralement de quiconque pour les prestations que cette dernière propose pendant le Festival.

Fait à Abbeville, le 24 février 2015

En deux exemplaires

Dont une pour chacune des parties

Le Président  
Henri SANNIER

